



Daniel BOCCARDI, Président de l'IMF CRÉA-SOL et **Frédéric NGUYEN**, Directeur Général

Voyage au cœur de la microfinance

PRÉSENTATION. L'Institut de microfinance (IMF) CRÉA-SOL, contraction de Crédit, Accompagnement et Solidarité a été créé en 2005 par la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse. Son objectif est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique de son territoire en répondant au besoin de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique. Son cœur de métier consiste à délivrer des microcrédits tant à des créateurs d'entreprises qu'à des personnes désirant s'insérer dans la vie active par le biais d'un emploi et de favoriser ainsi leur réinsertion bancaire « *car, comme le souligne son Président Daniel BOCCARDI, l'exclusion bancaire est le premier pas vers l'exclusion sociale* ».

Acteurs vous propose une fiche d'identité complète et une plongée dans les coulisses de la microfinance autour de 3 thématiques clés : l'innovation sociale, la solidarité et la pérennité du modèle CRÉA-SOL.

L'ORGANISATION ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

L'IMF CRÉA-SOL est organisé dans son fonctionnement, comme une microbanque mais avec une spécificité sociale. C'est un organisme habilité par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, pour octroyer des microcrédits extra bancaires. Pour cela, il s'appuie sur le soutien des Caisses d'Épargne mécènes mais également de la Caisse des Dépôts et Consignations. Seules trois associations, en France, ont obtenu cette habilitation. La structure est dirigée par un conseil d'administration composé de personnes qualifiées et majoritairement issues du monde bancaire (cf. encart). Un comité d'audit supervise les dispositifs de maîtrise des risques et les contrôles. L'Institut dispose de sa propre chaîne de traitement informatique des crédits.

L'IMF CréA-Sol est reconnu comme un dispositif original, innovant et efficace

Le modèle économique est structuré en trois parties :

1- Les charges de fonctionnement actuellement financées par les Caisses d'Épargne Provence-Alpes-Corse et Côte d'Azur (sur Fonds Responsabilité Sociétale de l'Entreprise à travers une convention de mécénat). L'objectif à terme est de les mutualiser avec d'autres établissements.

2- Le Fonds de prêt qui est alimenté par des refinancements bancaires, auprès des Caisses d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'Agence de Développement Economique de la Corse et prochainement du Fonds Européen d'Investissement.

3- La couverture du risque : une partie du risque est couverte en externe par France Active Garantie pour les micro-crédits professionnels et par le Fonds de Cohésion Sociale pour les micro-crédits personnels. Un Fonds d'auto-garantie a également été constitué en interne par l'IMF CRÉA-SOL pour compléter la couverture partielle du risque et répondre à ses obligations réglementaires.

L'IMF CRÉA-SOL s'adresse à trois types de public :

- les personnes ayant un projet de création d'entreprise,
- les entreprises de moins de 3 salariés et de moins de cinq ans d'ancienneté,
- les personnes sollicitant un microcrédit dans une démarche de recherche d'employabilité mais qui ne peuvent accéder au financement bancaire classique.

Par principe, les taux d'intérêts appliqués par l'IMF CRÉA-SOL doivent être proches des taux du marché.

LES MOYENS HUMAINS

L'équipe est constituée d'un Directeur qui supervise :

- Un front office, composé de six chargés d'affaires dont quatre dédiés aux créateurs et deux à la clientèle des particuliers dont le rôle est de recevoir et d'instruire les demandes de microcrédit.
- Un middle office, dont le rôle est d'assurer le suivi du risque crédit et de la liquidité.
- Un back office, dont le rôle est de vérifier la conformité des dossiers administratifs, de suivre les événements qui impactent la vie du microcrédit (gestion, précontentieux, exercice des garanties).
- Un secrétariat.

Enfin, un Comité de Crédit composé d'administrateurs de l'IMF décide de l'octroi ou du refus des demandes de financements.

LE PÉRIMÈTRE D'ACTIONS

L'IMF CRÉA-SOL est aujourd'hui reconnu, à travers son action dans le champ du financement de la création d'entreprises et du microcrédit personnel, comme un dispositif original, innovant et efficace répondant à une véritable problématique du développement économique. Son territoire d'intervention couvre actuellement les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, et l'Outre-Mer. Soulignons, en particulier, le fort développement, au cours de l'année 2010, de l'activité microcrédit sur l'île de la Réunion. ■

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Daniel BOCCARDI**, Président de l'IMF, Directeur Général PROXI PACA FINANCE
- **Henri GOLI**, Trésorier, Directeur des Risques CE PAC
- **Jacques JOURDAN**, Trésorier adjoint, Ancien Chef d'entreprise, Retraité
- **Jean-Louis AUDIER**, Secrétaire général, Retraité CE PAC
- **Jean-Paul VEAUGIER**, Secrétaire, Retraité CE PAC
- **Norbert BENOIT DU REY**, Président du Comité d'Audit de l'IMF, Directeur Marché Secteur Public CE PAC
- **Nicole PALANDRI**, Conseiller, Directeur de l'Audit Interne CEPAC
- **Pierre MACKIEWICZ**, Président du COS CE CAZ
- **Bernard NIGLIO**, Président du Comité d'Audit CE PAC
- **Catherine RIVES**, Délégué interrégional Caisse des Dépôts et Consignations
- **Gérard CASADEI**, Secrétaire Général CE PAC
- **Didier ROUSGUISTO**, Responsable Risques Crédits CE CAZ
- **Philippe BERGAMO**, Animateur Qualité & Développement Durable CE CAZ
- **Christian CARABALLO**, Directeur ESIA
- **Jean-Marie NAUTE**, Directeur des Ressources Humaines CE PAC
- **Pierre DAVERI**, Responsable Département Production Bancaire CE PAC (Réunion)

>>>

Une nouvelle vision du microcrédit en France

Plus connu en externe qu'en interne, l'IMF CRÉA-SOL par son professionnalisme et le travail accompli par ses équipes, aspire à être mieux identifié comme un véritable partenaire auprès des collaborateurs des Caisses d'Épargne.

Récemment audité par PlaNet Rating (Agence internationale de notation des IMF), la structure a obtenu une note, brillante, de 4,5 sur 5. « Cette note nous crédibilise dans notre fonctionnement et, loin de constituer une fin en soi, nous ouvre des portes vers des partenaires potentiels en vue d'accéder à des ressources financières nouvelles », souligne Daniel BOCCARDI, Président de l'IMF CRÉA-SOL. Si le problème du refinancement est essentiel pour cette banque solidaire et sociale, l'Institut vient de franchir une étape cruciale dans ce défi. En effet, après avoir été habilité par le Ministère de l'Économie pour emprunter auprès des établissements de crédits, l'IMF CRÉA-SOL vient de recevoir « l'adoubement » des instances européennes qui font référence en matière de microcrédits.

La montée en puissance du microcrédit dans le monde répond non seulement à des situations de fait mais s'impose progressivement comme un nouveau modèle économique, solide et solidaire, dans la lutte contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté. Et dans cette évolution, le rôle de l'IMF CRÉA-SOL est appelé à grandir pour accompagner de plus en plus de particuliers et de TPE (Très Petites Entreprises) vers la réussite de leurs projets. Pour Frédéric N'GUYEN son Directeur : « Nous devons orienter la structure vers l'entrepreneuriat et encourager l'employabilité. Ce nouveau positionnement est à l'image de notre évolution. Nous sommes passés du monde associatif à la microbanque autonome et professionnelle ».

En effet précise Daniel BOCCARDI « l'objectif social recherché en développant le microcrédit ne peut s'exonérer des réalités économiques et nécessite la plus grande rigueur dans la maîtrise des risques. Ainsi, aux côtés de la banque classique, nous ouvrons avec le microcrédit une nouvelle voie qui apporte une réponse alternative, crédible et innovante lorsque le monde bancaire ne peut répondre ».

Radioscopie 2005-2010

1 074 microcrédits réalisés :
 • **519** microcrédits professionnels
 • **555** microcrédits particuliers

7,3 M€ de montant total engagés :
 • **6,2 M€** pour les professionnels
 • **1,1 M€** pour les particuliers

600 emplois créés

250 emplois consolidés

(maintien et insertion)

2 offres de microcrédits :

- **1** pour les professionnels
(10 000 € sur 60 mois maxi)
- **1** pour les particuliers
(3 000 € sur 36 mois maxi)

4 sites : Marseille, Avignon, Toulon, Nice

1 directeur

11 collaborateurs (en métropole)

LES NOUVEAUX RECRUTEMENTS |



Johanna GUILLEN

Parcours : ITB - CAPRO
 CE CAZ
 Chargée d'affaires
 Professionnel TOULON



Amélie LERAT

Parcours : ITB - Service
 Contentieux CE CAZ
 Chargée d'affaires
 Professionnel NICE



Gora THIAW

Parcours : Master
 Ingénierie Financière -
 Resp Contrôle Risque
 Financier CE PAC
 Responsable Administratif
 et Financier

➤ STRATÉGIE DE CROISSANCE & EUROPE

L'IMF CRÉA-SOL invité à Bruxelles

La Commission Européenne a organisé, les 9 et 10 novembre dernier, à Bruxelles, une conférence sur les réussites et les défis de la microfinance au sein de l'Union Européenne. L'IMF CRÉA-SOL était invité à cette manifestation en tant qu'acteur reconnu de la microfinance française. Les principaux sujets traités ont porté notamment sur le développement des services de microfinance de haute qualité, l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire ainsi que sur des mesures pratiques pour faciliter l'accès aux fonds européens pour les acteurs de la microfinance.

A cette occasion, l'instrument européen de microfinance baptisé PROGRESS (PROGRamme communautaire pour l'Emploi et la Solidarité Sociale) a été officiellement présenté. Cet instrument est doté d'un budget initial de 100 millions d'euros qui devrait permettre de générer 500 millions d'euros de microcrédits. En collaboration avec le groupe Banque Européenne d'Investissement (BEI), ce mécanisme pourrait se traduire par l'octroi de 45 000 prêts sur une période de huit ans. Cet instrument européen ne finance pas directement les entrepreneurs : il propose aux organismes de microfinancement établis dans l'UE (comme l'IMF CRÉA-SOL) et répondant aux critères de notation, les moyens d'élargir leur capacité de crédits.

Deux mécanismes sont proposés : l'octroi de garanties aux IMF, permettant de participer aux risques de pertes, et l'augmentation du volume de microcrédit au moyen de prêts et d'aides en fonds propres.

A ce sujet, Daniel BOCCARDI et Frédéric N'GUYEN ont rencontré lors d'une réunion de travail, les responsables du FEI (Fonds Européen d'investissement) afin de définir ensemble les collaborations possibles pour les années 2011-2013.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI

L'IMF CRÉA-SOL est membre du Réseau Européen de la microfinance (REM) qui a pour objectif de promouvoir la microfinance dans l'Union Européenne. Il a été l'objet de plusieurs visites sur place d'auditeurs externes et internes. A ce titre, peuvent être cités et consultés les rapports réalisés par l'Inspection Générale des Finances au quatrième trimestre 2009, le récent rapport annuel de l'observatoire de la microfinance produit par la Banque de France... Dans le cadre de l'initiative JASMINE (Joint Action to Support Micro finance institutions in Europe), le Fonds Européen d'investissement a sélectionné en 2010, 15 IMF en Europe pour leur apporter une assistance technique afin de favoriser leur développement. Pour la France, seul l'IMF CRÉA-SOL a été retenu.

ZOOM

Les perspectives de développement

Les dispositions de la nouvelle loi portant sur le Crédit à la Consommation incitent les banques à prendre désormais davantage en compte la délivrance de microcrédits. Or cette activité n'entre pas forcément dans la logique commerciale bancaire, d'abord parce qu'elle est chronophage pour une faible valeur ajoutée, ensuite parce qu'elle demande des compétences particulières, notamment en terme d'accompagnement et de suivi. L'IMF CRÉA-SOL apparaît dès lors comme l'organisme capable de gérer cette prestation pour le compte de tiers avec tout le suivi et les éléments de reporting nécessaires d'autant que

son principal objectif est de favoriser le retour vers la banque classique, dès que la viabilité du bénéficiaire ou de l'entreprise créée est avérée.

Fort de ce constat, l'Institut étend son périmètre d'action à d'autres Caisses d'Epargne. En effet, la CE Côte d'Azur a décidé de rejoindre à son tour, l'IMF CRÉA-SOL. Mais d'autres pistes s'ouvrent déjà comme le partenariat signé il y a quelques jours avec l'ADEC, l'Agence de Développement Economique de la Corse et la Collectivité Territoriale de Corse pour déployer la microfinance sur ce territoire.

Daniel BOCCARDI précise « si l'IMF

CRÉA-SOL a aujourd'hui acquis la crédibilité nécessaire pour développer son activité, son modèle économique repose néanmoins sur le soutien indispensable des Caisses d'Epargne et d'Entreprises mécènes dans la cadre de leur Responsabilité Sociale d'Entreprise. Mais au final, tout le monde doit y trouver son compte car chaque fois qu'une micro-entreprise financée par l'IMF CRÉA-SOL se crée et se développe, c'est du chômage en moins, c'est de la production de richesse en plus et c'est tout le système économique de son territoire qui en profite. C'est une spirale vertueuse qui participe à une vision solidaire de l'économie ».